

Body

Seules les communes équipées de dispositifs de recueil pour l'établissement de passeports biométriques peuvent traiter les demandes : voir la liste des villes du Val d'Oise

Tout comme les passeports, la carte nationale d'identité (CNI) s'appuie sur la procédure et la numérisation des pièces justificatives.

La demande de cette dernière sera donc désormais traitée selon des modalités identiques à celles en vigueur pour les passeports biométriques et par voie de conséquence dans les mairies équipées du dispositif nécessaire.

Compte tenu de cette nouvelle procédure, les dossiers de CNI ne sont plus traités à la mairie du Plessis-Bouchard depuis le lundi 20 février 2017.

Conditions

- Être de nationalité française
- Présence de la personne concernée, mineure ou majeure, requise lors du dépôt de la demande
- Mineurs accompagnés d'une personne exerçant l'autorité parentale. Celle-ci doit présenter sa propre pièce d'identité.

Durée de validité de la Carte Nationale d'Identité (CNI)

- Personne majeure : 15 ans
- Personne mineure : 10 ans

INFORMATION !

Depuis le 1er novembre 2018, la Ville adhère au dispositif de Communication Électronique des Données de l'État Civil (COMEDec), dans le cadre de sa simplification des démarches administratives pour les usagers.

Cela signifie que la fourniture de votre acte de naissance, si vous êtes né-e au Plessis-Bouchard, **pour votre demande de passeport et/ou carte nationale d'identité ne sera plus nécessaire**. COMEDDEC permet l'échange dématérialisé des données d'état civil avec certaines administrations, notaires et officiers d'état civil des communes adhérentes.

Repères

Pensez à refaire vos papiers d'identité avant l'été !

Votre carte d'identité ou votre passeport arrive en fin de validité ? Nous vous conseillons d'anticiper votre demande afin d'éviter des délais d'attente dus aux nombreux départs de l'été.

PROROGATION CARTE D'IDENTITE

Si votre précédente carte d'identité a été délivrée entre 2004 et 2013 et que vous étiez majeur lors de sa délivrance, elle reste **valide 5 ans après la date d'expiration** indiquée. Elle sera valable pour toutes démarches en France.

Pour éviter tout désagrément en cas de voyage en Europe, certains pays refusant les cartes d'identité prolongées, nous vous conseillons de vérifier auprès du consulat concerné et de voyager si besoin avec un passeport valide si vous en possédez un. Si vous n'avez pas de passeport, vous pouvez demander le renouvellement anticipé de votre carte d'identité en produisant un **justificatif d'un voyage**.

Document(s)

[Liste des villes du val d'Oise équipées de dispositifs](#)

[Liste des documents à fournir](#)

Liens utiles

[Pour tous renseignements complémentaires site du service public](#)

[PDF](#)



- [Facebook share](#)
- [Twitter](#)